

Conditions générales

Les présentes conditions générales s'appliquent aux cartes de fidélité ainsi qu'aux cartes de paiement/crédit et fidélité émises par GEANT CASINO, SUPERMARCHE CASINO, CASINO CAFETERIA ET SPAR (ci après dénommés les ENSEIGNES CASINO).

Pour les cartes des émetteurs partenaires permettant l'obtention de S'Miles, seules les conditions générales de l'émetteur de chaque carte sont applicables sauf disposition contraire des présentes conditions.

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles les adhérents ont accès au programme de Fidélité

Préambule

Le GROUPE CASINO dont le siège est situé au 1 Esplanade de France 42000 SAINT-ETIENNE a mis en place dans ses magasins participants situés en France métropolitaine un programme de fidélisation de clientèle par l'intermédiaire de cartes siglées au nom de chaque ENSEIGNE CASINO. En fonction des achats réalisés, les adhérents de ce programme collectent des points appelés "S'Miles" qui leur donnent accès à des primes et des avantages répertoriés dans un catalogue.

La société BANQUE DU GROUPE CASINO émet une carte de crédit dénommée carte de paiement/crédit qui permet à ses porteurs notamment d'avoir accès au programme de fidélisation des ENSEIGNES CASINO.

Par ailleurs, les ENSEIGNES CASINO appartiennent à une alliance commerciale, l'alliance S'Miles. Cette alliance permet à l'adhérent de son programme de fidélité, avec sa seule carte, de collecter des S'Miles en fonction des achats réalisés auprès d'un ensemble d'enseignes partenaires arborant toutes le logo S'Miles. Chaque adhérent peut ainsi, simplement en s'identifiant au moment de ses achats, collecter plus de S'Miles auprès d'un plus grand nombre d'enseignes.

1• Adhésion - Délivrance de la carte

Les cartes de fidélité des ENSEIGNES CASINO sont délivrées gratuitement sur simple présentation d'une pièce d'identité aux personnes physiques, âgées de plus de 18 ans. La carte est strictement personnelle et seul l'adhérent peut bénéficier de la conversion des points en primes.

La carte de paiement/crédit est délivrée sous réserve d'acceptation du dossier de l'adhérent par Banque du Groupe CASINO SA et après expiration du délai de rétractation de 7 jours, une fois le contrat définitivement conclu. Le coût annuel de l'abonnement de cette carte figure dans les conditions générales de vente disponibles en magasin. Si l'adhérent à la carte de paiement/crédit ne souhaite pas bénéficier du programme de fidélisation de clientèle liée à cette carte, il fera la demande de désabonnement par courrier auprès du Service Clients Fidélité – BP 70767 - 59657 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

La participation au programme de Fidélité est effective à compter de la première utilisation de la carte de fidélité.

L'adhérent ayant rempli un bulletin d'adhésion est réputé avoir pris connaissance des présentes conditions générales et y adhérer sans réserve.

2• Retrait de la carte

1- L'adhérent sera tenu pour responsable de tout manquement aux présentes conditions générales, ou toute utilisation abusive ou frauduleuse de la carte par lui-même ou par un tiers, entraînant de plein droit l'exclusion de l'adhérent et la désactivation de sa carte.

2- En cas de violation des présentes conditions ou d'utilisation abusive ou frauduleuse de la carte, l'intégralité des S'Miles de l'adhérent sera annulée. Par ailleurs, toute commande en cours ne pourra pas être honorée.

3- Les ENSEIGNES CASINO se réservent le droit d'opérer tout contrôle quant à l'utilisation de la carte. Ces contrôles peuvent intervenir à tout moment, dès lors que l'adhésion au programme de fidélité n'a pas été refusée par l'adhérent.

4 – Toute résiliation d'une carte de paiement / crédit délivrée par Banque du Groupe Casino SA, que cette résiliation soit de l'initiative de l'adhérent ou de celle de Banque du Groupe Casino (en conformité avec leurs conditions générales de vente), entraînera la désactivation de la partie fidélité de la carte ainsi que l'annulation automatique des S'Miles figurant sur le compte de l'adhérent.

3• Perte et vol

En cas de perte ou de vol de la carte de fidélité, l'adhérent devra appeler dans les meilleurs délais le Service Clients au numéro de son enseigne. Géant Casino: 0 820 21 21 21, Supermarchés Casino: 0 820 21 22 23, Casino Cafétéria: 0 820 21 20 20 ou Spar: 0 820 21 20 22 (0,09 euros TTC/min). En cas de perte ou de vol de la carte, l'émetteur de la carte est déchargé de toute responsabilité.

En cas de perte ou de vol de la carte de paiement/crédit, l'adhérent devra appeler dans les meilleurs délais le Service Clients de la société BANQUE DU GROUPE CASINO au 05 56 55 72 20

4• Changement de données personnelles

Tout changement d'adresse, de nom ou toute indication pouvant être nécessaire devra être notifié par écrit dans les meilleurs délais au Service Clients Fidélité – BP 70767 - 59657 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex ou par modification directe sur le site Internet de son enseigne : www.geant.fr, www.supercasino.fr, www.casino-cafeteria.fr ou www.spar.fr . L'adhérent garantit l'exactitude de toutes les informations fournies et sera seul responsable de toute indication erronée, incomplète ou obsolète. Dans le cas d'une carte de paiement/crédit, les changements d'adresse doivent être déclarés directement à la société BANQUE du GROUPE CASINO.

5• - Acquisition des S'Miles

L'adhérent doit présenter sa carte de fidélité au moment de ses achats, afin de faire créditer le nombre de S'Miles auquel son achat donne droit en fonction du barème spécifique en vigueur dans chacune des enseignes partenaires.

L'adhérent est informé du fait que l'accumulation de S'Miles sur sa carte de fidélité sera centralisée par la société émettrice de la carte de fidélité quelle que soit l'identité de l'enseigne partenaire auprès de qui les points auront été acquis.

Pour un même achat, les S'Miles ne peuvent être attribués qu'une seule et unique fois, indépendamment du nombre de cartes présentées par l'adhérent. L'octroi des S'Miles étant conditionné à l'achat de produits, en cas de demande de remboursement du ou des produits achetés, le montant des S'Miles octroyés sera automatiquement débité du Compte de l'adhérent.

Des S'Miles supplémentaires peuvent également être proposés aux adhérents par les partenaires à l'occasion d'offres spéciales qui feront l'objet d'une communication spécifique. Dans ce cas, seules les conditions spécifiques figurant dans la communication de l'offre seront prises en compte dans le calcul du nombre de S'Miles acquis par le client (Les informations contenues sur le Ticket de caisse ne sont données qu'à titre indicatif).

La remise en caisse d'un bon d'échange pour obtenir un cadeau, ou de bons d'achat obtenus grâce à des S'Miles, ne peut en aucun cas donner droit à l'obtention de S'Miles.

Tel que défini en préambule, une seule carte permet de cumuler des S'Miles auprès de toutes les enseignes partenaires de l'alliance S'Miles. Cependant, un adhérent pourrait souhaiter détenir plusieurs cartes de plusieurs enseignes partenaires S'Miles. Dans ce cas, un compte de S'Miles est attaché à chaque carte.

Dans le but de convertir ses S'Miles en primes, l'adhérent peut cumuler l'ensemble de ses S'Miles acquis avec ses différentes cartes des enseignes partenaires. Pour cela, il doit en faire la demande auprès du Service Clients Fidélité – BP 70767 - 59657 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex ou par téléphone au numéro d'une des enseignes. Géant Casino: 0 820 21 21 21, Supermarchés Casino: 0 820 21 22 23, Casino Cafétéria: 0 820 21 20 20 ou Spar: 0 820 21 20 22 (0,09 euros TTC/min).

Les S'Miles collectés par l'adhérent avec sa carte dans les différentes enseignes partenaires sont tous gérés par une société qui en assume la responsabilité financière.

6• – Renseignements sur le compte de S'Miles®

Pour tout renseignement sur son compte, notamment auprès du Service Clients, il sera demandé à l'adhérent de communiquer le numéro de sa carte.

La consultation du compte de S'Miles sur les sites Internet des ENSEIGNES CASINO est possible pour tout adhérent.

Toute réclamation devra être adressée par courrier au Service Clients Fidélité – BP 70767 - 59657 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de la date de la transaction concernée.

7• Durée de validité des S'Miles

Les S'Miles obtenus sur présentation de cette carte au cours d'une année civile N (du 1er janvier au 31 décembre) sont valables jusqu'à l'année N + 3 échue (ex : des S'Miles obtenus en juin 2008 sont valables jusqu'au 31 décembre 2011). A défaut de conversion avant cette date de péremption, les S'Miles sont définitivement perdus.

La non utilisation de la carte pendant 18 mois entraîne la perte de l'ensemble des S'Miles acquis jusqu'à la dernière utilisation de la carte.

8• Conversion des S'Miles

1- Les S'Miles sont convertibles en primes auprès de chacune des enseignes partenaires de l'alliance S'Miles, au choix de l'adhérent. Chaque enseigne partenaire diffuse un catalogue de durée variable présentant les primes disponibles ainsi que leurs conditions d'acquisition.

Pour une prime donnée, ce sont les conditions générales du partenaire de l'alliance S'Miles, auprès duquel l'adhérent commande la prime qui s'appliquent. Seules peuvent être commandées les primes figurant dans le catalogue en vigueur au jour de la commande (dans la limite des stocks disponibles).

Les offres du catalogue sont valables pour la durée du catalogue en vigueur. Elles pourront être supprimées à chaque changement de catalogue ou à épuisement du stock.

2- Pour commander les primes proposées dans le catalogue, l'adhérent doit, lorsqu'il a acquis le nombre de points requis, suivre les instructions figurant dans le catalogue sur lequel il a choisi sa prime. Les modalités complètes d'obtention et d'utilisation de chaque prime du catalogue en vigueur à la date de la demande figurent dans celui-ci. Pour les primes commandées l'adhérent recevra à son domicile soit la prime, soit un bon d'échange ou un bon de retrait.

Toute prime est remise contre paiement de la somme de 0,15 €. Certaines primes peuvent nécessiter une participation financière plus importante. Elles sont dans ce cas identifiées dans le catalogue avec mention du prix. Lors d'une commande par courrier, les paiements en espèces seront uniquement acceptés si l'envoi est effectué en lettre recommandée conformément aux dispositions du code des postes et des communications électroniques.

Lors d'une commande en point + euros, la prise en compte de la commande se fait à réception du règlement. Si aucun règlement n'est parvenu au bout de 2 mois après la commande, cette dernière sera automatiquement annulée

Une commande validée ne peut pas être modifiée ni annulée.

Le suivi d'une commande est accessible en appelant le 05 49 00 64 03 (numéro de téléphone non surtaxé)

3 Dès réception du bon d'échange ou du bon de retrait, l'adhérent peut aller prendre possession de sa prime au lieu indiqué, au plus tard à la fin de validité du catalogue.

L'adhérent dispose d'un délai de rétractation de 7 jours francs à compter du retrait de la prime en magasin ou de la réception de la prime à son domicile (sauf exception mentionnée au catalogue). Au-delà de ce délai, il ne sera accepté aucune réclamation.

L'exercice de ce droit entraîne le recrédit des S'Miles sur le compte de l'adhérent ainsi que le remboursement en euros dans un délai de 30 jours pour les primes ayant fait l'objet d'une participation financière.

Pour les primes retirées en point de vente (hors bon d'achat Casino), l'exercice de ce droit est soumis à la restitution en point de vente de la prime en bon état et dans son emballage d'origine accompagnée du ticket de caisse.

Pour les primes envoyées à domicile, l'exercice de ce droit est soumis au retour de la prime en bon état et dans son emballage d'origine au Service Clients Fidélité – BP 70767 - 59657 VILLENEUVE D'ASCO Cedex. Les frais de réexpédition sont à la charge de l'adhérent.

En cas d'indisponibilité pour quelque raison que ce soit d'une des primes proposées dans le catalogue, les ENSEIGNES CASINO se réservent le droit de la remplacer par une prime de même valeur et de caractéristiques équivalentes.

Les ENSEIGNES CASINO déclinent toute responsabilité quant à l'utilisation des primes par leurs titulaires.

4- Les S'Miles n'ont pas de valeur marchande ou patrimoniale et ne peuvent en aucun cas être convertis en espèces. Toute vente et/ou tout échange de S'Miles autres que celles prévues aux présentes conditions générales sont interdits. Les bons d'échange ou bons de retrait et les primes sont incessibles et indivisibles et ne peuvent en aucun cas avoir une valeur de remboursement ou d'échange. Ils ne peuvent être vendus ou monnayés sous quelque forme que ce soit. Les S'Miles transformés en dons envers les associations caritatives partenaires du programme de fidélité ne permettent aucune déduction fiscale.

9 • Responsabilité

1 Chacun des partenaires de l'alliance S'Miles assume à l'égard des Adhérents au Programme la responsabilité de tout préjudice résultant des prestations fournies par lui dans les conditions définies par les dispositions législatives, réglementaires ou contractuelles applicables.

Géant Casino ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable des dommages de quelque nature que ce soit résultant de l'inexécution ou de l'exécution défectueuse des services fournis par les partenaires de l'Alliance S'Miles.

Toute réclamation concernant les services, produits ou prestations fournis par un partenaire de l'Alliance S'Miles devra être adressée directement à ce dernier.

2 Dans L'hypothèse d'une défaillance du système informatique, concernant l'acquisition ou la gestion des S'Miles, l'indemnisation de l'Adhérent consistera exclusivement en l'attribution de S'Miles.

10• Modification du programme

1- Les conditions générales imprimées dans le catalogue en cours de validité sont les seules applicables au programme. Les ENSEIGNES CASINO se réservent le droit de les modifier à tout moment

2- Dans le cas où une enseigne partenaire de l'Alliance S'Miles cesserait de participer au programme de Fidélité, les S'Miles collectés avec les cartes des ENSEIGNES CASINO auprès de cette enseigne partenaire resteraient acquis à l'adhérent.

3- Les enseignes partenaires se réservent le droit de modifier les barèmes d'acquisition standards et d'établir des barèmes ou des forfaits spéciaux lors d'opérations promotionnelles.

4- En cas d'arrêt du programme, les ENSEIGNES CASINO avertiront les adhérents un mois avant le jour de l'arrêt du programme, afin de leur laisser la possibilité d'échanger les S'Miles contre les primes, dès lors qu'ils ont acquis un nombre de S'Miles suffisant.

11• Communication

Tout adhérent qui en aura exprimé le consentement préalable pourra recevoir par Internet et téléphone (fixe ou mobile) des informations commerciales relatives au programme de fidélité ou à des partenaires commerciaux contractuellement liés aux programmes. L'adhérent pourra également recevoir ces informations commerciales en se connectant sur le site de son enseigne.

12• Informatique et libertés

En application de la loi N° 78-017 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'adhérent est informé que ses réponses au questionnaire figurant dans le bulletin d'adhésion sont nécessaires à la délivrance au traitement de la carte et à la mise en œuvre du programme.

Pour permettre le calcul de ses S'Miles, l'adhérent autorise chaque enseigne partenaire de l'alliance S'Miles à communiquer aux ENSEIGNES CASINO toute information le concernant (articles 34 et 36) et réciproquement, y compris celles relatives au cumul des S'Miles acquis par l'adhérent.

Les informations et les traitements automatisés ultérieurement effectués pourront être communiqués, en toute confidentialité, à des enseignes partenaires contractuellement liés aux ENSEIGNES CASINO notamment pour la mise en œuvre d'opérations commerciales et pour leur usage exclusif,. L'adhérent peut s'opposer à ces communications et bénéficie d'un droit d'accès et de rectification quant à ces informations en s'adressant par courrier à Service Clients Fidélité – BP 70767 - 59657 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex.

Les ENSEIGNES CASINO ont déclaré à l'Autorité française en matière de Protection des Données (Commission Nationale Informatique et Libertés – CNIL) le traitement des données personnelles concernées.

Les présentes Conditions Générales annulent et remplacent tous documents antérieurs.

NOTA : Les éléments de responsabilité des adhérents relatifs aux virus sont précisés dans les conditions générales d'utilisation de chaque site Internet des enseignes partenaires.

Enseignes	Carte de Fidélité		Carte de Paiement	
	Montant d'achat	Nombre de points	Montant d'achat	Nombre de points
Casino Cafétéria	3 €	1 S'Miles	1,50 €	1 S'Miles
Géant Casino				
Petit Casino				
Casino Supermarchés				
Casino Vacances				
Géant Carburants et Stations Floréal A l'exception des stations équipées d'un distributeur automatique	7 €	1 S'Miles	4 €	1 S'Miles
Shell (dans les stations-service participantes)	5 litres de carburant, tous carburants, toutes cartes S'Miles y compris les cartes de paiement.	1 S'Miles	5 litres de carburant, tous carburants, toutes cartes S'Miles y compris les cartes de paiement.	1 S'Miles

Vous pouvez également cumuler des S'Miles chez Inno, Monoprix, Nouvelles Galeries, Galeries Lafayette... Les barèmes sont disponibles en point de vente.